

# Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 524

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## PÉDAGOGIE

### Ennemis du fédéralisme : des suspects

Genève est en ébullition; elle abrite depuis 17 ans le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC), une institution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP). Or ladite conférence, on le sait, vient de décider par 13 voix contre 11 que cette institution déménagera à Berne. Et, pour faire bonne mesure, le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation à Aarau, une autre création de la CDIP, rejoindra également la ville fédérale. Motifs invoqués: rationalisation et économie. De quoi rire! L'Instruction publique est le fleuron des compétences cantonales et voilà que ces

cantons n'ont rien de plus pressé que d'aller installer leurs activités à l'ombre de l'administration fédérale...

Nous n'insisterons pas sur les manigances du directeur du CESDOC, M. Egger, un homme qui a su tirer les bonnes ficelles pour arriver à ses fins, puisqu'il s'agit, semble-t-il, d'une affaire personnelle.

L'affaire est intéressante en ce qu'elle met en lumière les rapports entre le pouvoir politique et l'administration.

D'après nos informations la décision de quitter Genève s'est préparée, d'abord dans le plus grand secret, par le canal des secrétaires généraux des départements de l'Instruction publique; ces hauts fonctionnaires ont ensuite "chauffé" leurs conseillers d'Etat respectifs.

Alors, des magistrats pour inaugurer et des fonctionnaires pour gouverner?

Une mention spéciale aux chefs de l'Instruction publique du Valais, de Neuchâtel et de Fribourg, MM. Zufferey, Jeanneret et Cottier, trois magistrats que vous avez entendu et que vous entendrez encore pourfendre sans sourciller les méfaits de la centralisation; trois fédéralistes musclés qui ont voté le transfert du CESDOC à Berne.

Reste une solution aux membres de la CDIP, pour réparer la bavure: remercier M. Egger et lui trouver une place dans l'administration fédérale où il pourra rationaliser à loisir; désigner un nouveau directeur capable de supporter quelques déplacements dans le cadre de son activité professionnelle — c'est le grief fait par M. Egger à la dispersion des trois institutions de la CDIP à Genève, Aarau et Lucerne —. En définitive, le fédéralisme c'est aussi l'art de savoir perdre du temps.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Claire Zachanassian et Khomeini

*Visite de la Vieille Dame...* (Dürrenmatt).

On se disait: fable ingénieuse! Quel talent!

On se disait: habile illustration de ce thème, éternel, du veau d'or.

On se disait: c'est bien vrai que nous vivons dans une société "capitaliste" (certains se disaient — mais les autres pensaient au "matérialisme" de notre temps, à la déchristianisation, etc.).

On se disait...

Mais quant à prendre au pied de la lettre, à imaginer que la vieille Claire Zachanassian pût réellement exister, exiger réellement la vie d'Alfred III...

Sans doute Croissant n'a-t-il pas été mis à mort, mais on peut supposer que c'est bien plus pour ne pas compromettre ses relations avec l'Allemagne fédérale — dont les économi-

ques — que par un pur souci de justice, que la France a livré son hôte.

Et ceci n'est rien: Moro, infiniment plus "innocent" que le héros de Dürrenmatt, a été sacrifié sur l'autel de...; a été non pas sacrifié, mais abandonné aux Brigades Rouges au nom de... Sur l'autel de quoi? Au nom de quoi? Je sais!: non pas sur l'autel de l'argent, mais de la "patrie", de "l'ordre public", de "l'intérêt public" — je laisse à de plus subtils que moi le soin de distinguer.

... Et bien sûr, aujourd'hui, le Shah d'un côté (victime, il est vrai, aussi peu "innocente" qu'il est possible de l'être) et les otages américains de l'autre, dont on peut supposer qu'ils ne sont pas tous des agents de la CIA, ni des tortionnaires.

Mais voilà le merveilleux de cette affaire infernale:

Jusqu'à présent, j'avais quant à moi toujours approuvé le Conseiller fédéral Graber, qui avait passé par les exigences des terroristes pour

sauver les otages. Sauver les vies: dès l'instant qu'on s'est laissé acculer, il me paraissait que c'était le premier, je dirais presque: le seul commandement. Aujourd'hui, pour la première fois, ce n'est plus possible, puisque les terroristes exigent précisément, non pas la libération de prisonniers, mais l'arrestation de l'ex-shah et sa livraison, en vue de sa mise à mort. Et on peut raisonnablement supposer que demain, ce n'est plus le shah, dont ils exigeront la livraison (qu'on pourrait à la rigueur estimer justifiée, comme le fut celle de Hoess, le chef du camp de concentration d'Auschwitz, à la Pologne démocratique), mais celle de M. Bahktiar, mais celle de X, de Y et de Z... Et qu'en serait-il si le Shah ou tout autre personnalité semblable s'était réfugié en Suisse? C'est dire que dans un monde où l'un des super-grands est gouverné par des hommes probablement retombés en enfance, et l'autre par un chef qui semble bien n'en être jamais sorti — cependant que l'Iran est dirigé par un fantasque apparemment "fou", je ne

vois aucune issue possible, sinon catastrophique.

A propos de veau d'or, vous connaissez l'histoire du petit Vaudois qui raconte l'histoire de Marie-Madeleine? "Alors, elle lui a versé du sentbon sur les pieds... Alors, les disciples, ils ont dit: faut pas, faut pas... Alors, Jésus il a dit: Tant pis. C'est fait, c'est fait!"

J.C.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

#### A SUIVRE

Hécatombes routières. Décidément, les essais prévus sur le plan national pour tester les effets d'une réduction de la vitesse autorisée à 50 kmh dans les localités ont du plomb dans l'aile (cf. DP 516). Le Grand Conseil bernois vient de repousser une motion (par 69 voix contre 41) admettant que la souveraineté cantonale en matière de circulation routière permettait de mettre sans autres en œuvre l'expérience dans l'ensemble des localités. La majorité des députés s'est finalement rangée aux arguments des adversaires de la motion, qui faisaient valoir les obstacles juridiques et pratiques "quasi-insurmontables" auxquels se heurterait la mise en pratique d'une telle proposition...

\* \* \*

Dans le canton de Zurich, la protection des locataires contre les abus dans le secteur locatif fait des progrès : dès le 1er janvier prochain, 147 communes — au lieu de 128 jusqu'ici — seront soumises au fameux arrêté adhoc entré en vigueur depuis la disparition de la surveillance des prix. Dès lors, c'est près de 96% de la population zurichoise qui sera protégée! On sait que dans 10 cantons et demi-cantons, la totalité des communes bénéficient de cette protection (moins vaste, rappelons-le, que celle que prévoyait l'initiative repoussée par le peuple). Ailleurs, dans le reste de la Confédération, le début de l'année prochaine sera un cap de première importance pour des milliers de locataires puisqu'entreront en vigueur de nouvelles listes de communes protégées.

